

19FEV.93 - 006094

*Le Ministre de la Défense*

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 001287 DU 19 MAR 2021

**NOTE**  
**pour**  
**le Président de la République**

**O B J E T : Rwanda.**

L'évolution de la situation au Rwanda oblige à envisager l'évacuation de nos ressortissants et d'autres communautés expatriées.

En l'absence de menace immédiate sur Kigali même, les deux compagnies présentes, dont l'une tient l'aéroport, doivent y suffire. S'il y avait urgence et nécessité de mesures de protection par la force, deux compagnies supplémentaires peuvent être rapidement acheminées à partir de Bangui et Libreville.

Faut-il, pour marquer sans attendre notre détermination, envoyer immédiatement ces deux compagnies supplémentaires ?

- Si nous annonçons clairement qu'elles sont là pour l'évacuation des expatriés, leur arrivée poussera à cette évacuation et accélèrera la décomposition du régime.

- Si nous laissons planer l'ambiguïté sur la signification de ce mouvement, la Présidence rwandaise ne manquera pas de le présenter comme un soutien de la France.

Je pense que cette problématique, suivie quotidiennement par la "cellule de crise" interministérielle qui siège au Quai d'Orsay devrait à présent être examinée sous votre présidence.

Pour ma part je demeure convaincu que nous devons nous cantonner strictement à la protection de nos ressortissants.



Pierre JOXE